



MARTIN, Jean et LETHIER, Hervé (2026) : L'alchimie du quotidien

Des recettes à éviter, d'autres à trouver – L'exemple des PFAS en France

Le Centre Enterprise for Society (E4S - lié à l'Université de Lausanne, l'EPFL et l'IMD) organisait à l'EPFL, le 17 septembre 2026, son septième "Showcase - Impact Innovation Summit" d'automne.

Parmi les présents, Camille Etienne (cf. la recension de son dernier ouvrage sur le site de la Fondation Biosphère et Société (<https://biosphereetsociete.org/pour-un-soulevement-ecologique/>), animatrice d'un atelier et intervenante en séance plénière où la militante écologiste a ensuite dialogué avec Emmanuel Faber, ancien PDG de Danone et créateur du International Sustainability Standard Board (ISSB)¹ qu'il préside encore et a pour objectifs :

- élaborer des normes visant à établir une base de référence mondiale en matière de publication d'informations sur le développement durable,
- répondre aux besoins d'information des investisseurs,
- permettre aux entreprises de fournir des informations complètes sur le développement durable aux marchés financiers mondiaux et
- faciliter l'interopérabilité avec les publications d'informations spécifiques à certaines juridictions et/ou destinées à des groupes de parties prenantes plus larges.

L'autrice a surtout évoqué ses travaux actuels sur les impacts des substances chimiques nouvelles apparaissant dans notre vie de tous les jours, en particulier ces polluants éternels que sont les PFAS, dénommés ainsi en raison de leur persistance dans l'environnement, et dont l'usage - pour certains d'entre eux - a été récemment interdit en France².

Enquêtes de terrain, échanges avec scientifiques, parlementaires, médias et autres acteurs du dossier, tout a été fait pour donner la visibilité voulue aux risques, notamment sanitaires et environnementaux, liés à l'usage de ces poisons lents, employés principalement dans l'agriculture et l'industrie chimique.

Comment ne pas s'inquiéter que les tests de toxicité effectués sur ces nouvelles substances sont réalisés pour l'essentiel par l'industrie qui les invente et les fabrique, et, qu'à défaut de moyens, les Etats, comme l'Union Européenne, ne sont pas en mesure de maîtriser ces « innovations » de la chimie comme ils le devraient ...

Une difficulté majeure pour ceux qui combattent ces « marchands de maladie » réside dans l'établissement de la preuve des impacts et non pas simplement la corrélation, mais la causalité de l'usage de ces poisons avec ces derniers.

Car ces substances sont aujourd'hui présentes largement autour de nous et il n'est jamais facile de les repérer, encore moins d'en identifier la source et le producteur. Plusieurs

¹ <https://www.ifrs.org/groups/international-sustainability-standards-board/>.

² Loi n° 2025-188 du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051260902>).

fabricants peuvent créer la même substance et, en toute logique de défense, vont demander les preuves que leur produit, et non pas celui de leur concurrent, est bien à l'origine des problèmes constatés.

Il leur est aussi aisé d'alléguer que l'utilisateur n'a pas respecté les conditions d'emploi, un prétexte qui vient s'ajouter aux sacrosaintes règles du secret industriel et de la liberté d'entreprendre parmi d'autres.

Sainteté, santé, santé ... une nouvelle trinité qui ne nous veut pas que du bien.

Souvent enfin, les effets sur la santé du vivant n'apparaissent que bien après l'usage de ces poisons, ce qui ne fait qu'accroître encore les difficultés d'affronter ces effets et allonge d'autant les délais d'action sanitaire.

A cet égard, la diffusion des PFAS dans notre environnement quotidien - l'eau par exemple où ces produits se retrouvent couramment - est un cas frappant des risques importants auxquels nous nous exposons en utilisant des substances complexes, potentiellement nocives, sans en maîtriser les effets, ni la mise sur le marché en l'absence de règles adéquates.

Revendiquer le recours au principe de précaution désormais établi au plus haut niveau du droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ... ce devrait être un réflexe immédiat des pouvoirs publics chargés d'y veiller ! Nous pouvons toutefois encore rêver avant que cela devienne pleine réalité, alors même que nous vivons chaque jour une libéralisation irresponsable et mortifère de l'usage d'insecticides et biocides dans l'agriculture, autres poisons modernes !

En témoignent par exemple les débats actuels autour du projet européen de Loi « Omnibus VII pesticides »³ et le vote récent en France de la Loi d'urgence pour la protection et la souveraineté du monde agricole⁴, ... pourtant l'un des tous premiers directement exposés aux effets de telles substances, comme si l'empoisonnement des paysans pouvait être une réponse adaptée à la protection, notamment de leur santé !

Affaire à suivre évidemment, serait-ce du point de vue des dégâts à attendre de l'usage de tels produits, sur celle des citoyens en général.

Outre la cause climatique dans laquelle Camille Etienne est également très investie, le collectif "Avant l'orage" qu'elle a initié, se mobilise sur les impacts « médico-socio-sanitaires » liés à l'invasion croissante du chimique dans notre quotidien et projette la publication prochaine d'un ouvrage, intitulé "Le facteur X", par référence à ce qu'on identifie encore mal et demeure mystérieux, en l'état des connaissances.

La preuve par X et non par IX (9), en quelque sorte, que nous devons encore persévérer dans la recherche et l'action, plutôt que dans la faute, l'erreur, le déni et la dissimulation.

Conditions d'utilisation : ce texte peut être utilisé et partagé aux conditions suivantes :

- créditer l'auteur(e)
- fournir le lien du texte sur [le site de la Fondation](https://www.altaa.org/petition-omnibus-vii-alerte-sur-les-pesticides-et-biocides/)
- ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

³ <https://www.altaa.org/petition-omnibus-vii-alerte-sur-les-pesticides-et-biocides/>.

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054707007>.